

EMBELLIR VOTRE QUARTIER

/SECTEUR DIDOT - JEAN MOULIN

Atelier participatif

23/04/24

1 DÉROULÉ DE LA RENCONTRE

- 19h00 : Accueil du public
- 19h15 : Introduction de l'atelier
- 19h20 : Thème 1
- 19h40 : Thème 2
- 20h00 : Thème 3
- 20h20 : Points à enjeux
- 20h30 : Restitution
- 20h55 : Conclusion

2 INTERVENANTS

Intervenant Mairie du 14^e :

- **Guillaume DURAND**, maire adjoint à la mairie du 14^e en charge de la transformation de l'espace public, de la végétalisation et des espaces verts, de la voirie et des mobilités
- **Thomas AYGALENC** : Coordinateur des conseils de quartiers du 14^e arrondissement à la Ville de Paris

Intervenant extérieur :

- **Trystan SIMON**, Consultant à État d'Esprit Stratis
- **Mathieu VIVIEN**, Consultante à État d'Esprit Stratis

3 NOTE D'AMBIANCE

22 participants étaient présents en atelier répartis en 3 tables.

Dès leur arrivée, les participants ont été regroupés sur une table de travail. Ils ont partagé plusieurs constats et contributions en lien avec les contributions issues des marches exploratoires et rencontres des marchés. Les échanges étaient constructifs et fructueux.

L'implication des participants dans la transformation de leur quartier est à relever. En parallèle des représentants des conseil de quartiers, plusieurs avaient participé aux marches exploratoires et certains vont poursuivre leurs contributions sur la plateforme decider.paris.fr

4 CADRAGE

"Embellir votre quartier" est une démarche participative lancée par la Ville de Paris. Elle vise à atteindre plusieurs objectifs : favoriser la végétalisation, réserver davantage d'espace aux piétons, créer des itinéraires et des pistes cyclables, apaiser la circulation et permettre aux résidents de retrouver un sentiment d'appropriation de l'espace public. Cette initiative permet de regrouper toutes les transformations d'un quartier sur une même période, ce qui facilite l'organisation des travaux dans les rues de Paris.

Cette action poursuit 3 objectifs :

- La co-construction du programme des espaces publics par les riverains
- La programmation des interventions d'un quartier sur une même période de travaux
- La mise en œuvre des objectifs de végétalisation, mise en accessibilité, priorisation des transports en commun et mobilités actives, etc.

Les ateliers visent à renforcer les constats et propositions recueillis lors des marches urbaines et des marchés, mais également d'enrichir ces idées par de nouvelles propositions.

Trois thèmes ont été désignés pour cet atelier :

- Accessibilité et confort de l'espace public
- Végétalisation
- Mobilités douces
- + points à enjeux

5 COMPTE-RENDU DE L'ATELIER

Les participants étaient rassemblés autour d'une table. Certains étaient chargés de prendre des notes, tandis que d'autres examinaient les propositions existantes et les points à enjeux. Ils discutaient ensemble afin d'apporter de nouvelles contributions et d'affiner le périmètre des aménagements proposées.

Les participants avaient à leur disposition une grille de travail comprenant les principales thématiques et les points à enjeux du quartier :

- **Accessibilité et confort de l'espace public,**
- **Végétalisation,**

- Mobilités douces
- +
• Les points à enjeux du quartier

Ces derniers pouvaient également amener des supports cartographiques.

5.1 Thème n°1 : Accessibilité et confort de l'espace public

Localisation	Les Constats et Propositions déjà formulés (Marchés, Rencontres Sur Les Marchés)	Constats et propositions en complément, formulés en atelier
Rue Lecuirot	<ul style="list-style-type: none"> Sécuriser les traversées piétonnes. 	<p>CONSTATS :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les tables 1 et 3 sont favorables à cette proposition. Le plot en plastique n'est pas esthétique. <p>PROPOSITIONS :</p> <ul style="list-style-type: none"> Réaménager/ rénover le trottoir. Végétaliser les places de parking.
Rue de Châtillon	<ul style="list-style-type: none"> Faciliter l'accès des PMR aux passages piétons. Reboucher les trous et réduire les ressauts au niveau des accès aux passages piétons 	<p>CONSTATS :</p> <ul style="list-style-type: none"> La table 3 est favorable à cette proposition. <p>PROPOSITIONS :</p> <ul style="list-style-type: none"> Apaiser l'accès au Jardin Lionel Assouad. Apaiser la vitesse de la circulation automobile. Réaménager/ rénover le passage piéton entre la rue Châtillon et la rue des Plantes. Reboucher les trous pour faciliter la mobilité des PMR.
Avenue Jean Moulin	<ul style="list-style-type: none"> Ajouter des capteurs de pollution Rendre piéton ou créer une zone de rencontre pour ralentir les voitures devant le futur collège pour mal voyant (végétaliser ces aménagement). Installer des composteurs de déchets végétaux. 	<p>CONSTATS :</p> <ul style="list-style-type: none"> De nombreuses personnes sont vulnérables sur cette avenue. La création d'une zone piétonne est peu réaliste. L'installation de composteurs végétaux n'est pas une bonne idée. <p>PROPOSITIONS :</p> <ul style="list-style-type: none"> Installer un revêtement anti-bruit et anti-chaueur. Sécuriser le passage des personnes en situation de handicap, dont les sourds et muets et les personnes âgées. Cette sécurisation doit notamment s'opérer entre la Résidence Jean

		<p>Moulin et le Café des Signes.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer une "zone de protection" spécifique pour protéger les personnes vulnérables. • Rénover la chaussée qui est actuellement abîmée. • Ajouter des équipements pour limiter la vitesse de la circulation automobile et l'effet d'accélération à l'approche des feux, par des ralentisseurs, radars de vitesse et sonores. • Limiter le tonnage des véhicules. • Aménager des bacs végétalisés pour empêcher les motos de circuler sur les trottoirs. • Prolonger le tour et l'alignement des arbres entre eux, en prenant exemple sur la place Brancusi. • Réinstaller le double sens avenue du Général Leclerc. • Limiter l'accès des voitures à l'avenue Jean Moulin.
<p>Rue Antoine Chantin</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Apaiser la circulation et rendre agréable l'espace devant l'école Antoine Chantin. • Aménager une zone de rencontre proche des aménagements d'une « rue aux enfants ». • Élargir le trottoir devant les écoles. • Réduire la voie voiture et réduire la vitesse autorisée. 	<p>CONSTATS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le table 1 est favorable à ces propositions. • La table 2 est particulièrement favorable à la 2^e et 4^e propositions. <p>PROPOSITIONS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Enlever les barrières empêchant la circulation et les accès piétons/ enfants, en repositionnant le passage piéton entre les 2 écoles. • Ajouter une place destinée aux personnes en situation de handicap. En effet de nombreux enfants dans cette situation se font actuellement déposer en van et en taxi.
<p>Boulevard Brune</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre davantage de poubelles côté impair ; • Installer des bancs publics ; • Aménager le Boulevard Brune pour le rendre plus accessible aux PMR ; 	<p>CONSTATS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le table 1 est favorable à ces propositions. • La table 3 est particulièrement favorable à l'accessibilité PMR du boulevard. • Boulevard source de nombreuses nuisances sonores.

	<ul style="list-style-type: none"> • Verbaliser les cyclistes qui empruntent le trottoir, au niveau du boulevard Brune ; • Trouver des dispositifs tels que la végétalisation, pour réduire l'impact des nuisances sonores du boulevard. 	<ul style="list-style-type: none"> • La carrefour piéton entre le boulevard et la rue des plantes, à côté du café L'impératif, est dangereux. <p>PROPOSITIONS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Installer des dispositifs sonores au niveau des feux de circulation. • Installer des ralentisseurs pour casser la vitesse des motos. • Indiquer une priorité piétonne clignotante ou un implanter un panneau "Attention piéton".
Rue Didot	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire les nuisances sonores dues au stationnement des motos/ scooters en déplaçant ces différents stationnements ; • Désencombrer les trottoirs des rues en impasse perpendiculaires à la rue Didot. Installer par exemple des dispositifs permettant de supprimer les potelets tel que la mise en place d'une barrière à l'entrée de ces rues ; • Installer des panneaux d'interdiction de stationnement pour les camions de livraison. 	<p>CONSTATS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le table 1 est favorable à ces propositions. • Les commerces ont besoin des places de stationnement. <p>PROPOSITIONS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaménager/ rénover le trottoir pour combler les trous et créer des accès pour les PMR et personnes déficientes visuelles.
Rue Jacquier/ Rue Louis Morard	<ul style="list-style-type: none"> • Apaiser la rue Jacquier/ Rue Louis Morard ; • Réfléchir à un renouvellement du sens de circulation ; • Désencombrer les trottoirs des poubelles et faciliter les circulations piétonnes, en suivant l'exemple de la rue Saint-Vincent-de-Paul dans le 10^{ème} arrondissement où des nouvelles jardinières et des espaces dédiés aux poubelles ont été aménagés. 	<p>CONSTATS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rue particulièrement large, induisant donc des possibilités d'aménagement en réduisant les voies pour les voitures. • Trafic automobile dense. • Un changement de sens de circulation peut créer un report de circulation. • Problématique de vitesse de circulation automobile et effet d'accélération à l'approche des feux. <p>PROPOSITIONS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élargir les trottoirs, notamment le sens gauche des voitures,

		<p>afin de favoriser le passage des poussettes.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduire la largeur de la chaussée, afin de dissuader l'accélération des automobiles, en végétalisant et/ou en créant une piste cyclable avec séparateur. • Réduire le passage des voitures en aménageant une rue partagée et avec l'installation de ralentisseurs. • Végétaliser la rue.
Rue de Coulmiers	<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser le jardin partagé ; • Mettre des passages piétons devant les portes d'entrée du jardin partagé ; • Apaiser et faciliter la circulation des piétons ; • Faciliter l'accessibilité sur les trottoirs pour les PMR ; • Refaire le revêtement des trottoirs, gérer la stagnation des eaux de pluie au niveau des bateaux sur le trottoir. 	<p>PROPOSITIONS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aménager une zone de rencontre. • Piétonner et apaiser la rue. • Végétaliser en plante grimpante, la partie gauche de la rue, à proximité du restaurant Poinçon Paris et sur la nouvelle construction de Paris Habitat. • Récupérer la parcelle, à l'extrémité de la rue Coulmiers et de l'avenue Jean Moulin, pour l'association "Vert-Tige".
Pont de la Petite Ceinture/ Croisement entre la rue de Coulmiers et l'avenue Jean Moulin	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les accès à la Petite Ceinture depuis l'avenue Jean Moulin en créant un accès vers la Petite Ceinture depuis le pont ; • Embellir le carrefour et valoriser les espaces publics. 	<p>CONSTATS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le table 1 est favorable à ces propositions et particulière à la deuxième. • La table 3 est particulièrement favorable à la 1^{ère} proposition. • L'amélioration des accès n'est pas forcément nécessaire, du fait des autres entrées. <p>PROPOSITIONS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aménager des bancs pour permettre aux personnes âgées de se s'asseoir.
Rue Auguste Cain	<ul style="list-style-type: none"> • Remplacer la barrière rouillée ; • Créer une « oreille » en élargissant le trottoir au croisement entre la rue des plantes et la rue Auguste Cain ; 	<p>PROPOSITIONS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rénover le pont des plantes, qui est actuellement noirci du fait de la pollution. • Aménager des bancs sur les ponts.

	<ul style="list-style-type: none"> Sécuriser les circulations et traversées piétonnes et contraindre la circulation voiture pour qu'elle ralentisse. 	
--	---	--

La table 2 a ajouté une ligne pour la rue des plantes, avec les propositions suivantes :

- Refaire la chaussée qui est actuellement abîmée.
- Sécuriser les traversées piétonnes, notamment au sud de la rue des Plantes.
- Aménager une piste cyclable pour éviter la circulation en contre-sens des vélos.

5.2 Thème n°2 : Végétalisation

Localisation	Les Constats et Propositions déjà formulés (Marchés, Rencontres Sur Les Marchés)	Constats et propositions en complément, formulés en atelier
Rue Didot	<ul style="list-style-type: none"> Végétaliser les pieds d'arbres et si possible les relier en créant des jardinières Favoriser les permis de végétaliser pour utiliser et valoriser les pieds d'arbres Manque de végétalisation sur la place aux angles des rues Didot et Jonquoy. 	<p>CONSTATS :</p> <ul style="list-style-type: none"> La table 1 est favorable à ces propositions.
Rue Jacquier/ Rue Louis Morard	<ul style="list-style-type: none"> Végétaliser la rue Louis Morard Transformer quelques places de stationnement en bacs végétalisés Transformer quelques places de stationnement en bacs végétalisés La végétalisation de cette rue permettrait de créer une continuité verte entre la rue Didot et la rue des Plantes 	<p>CONSTATS :</p> <ul style="list-style-type: none"> La table 1 est favorable à ces propositions. Pour la transformation de places de stationnement en bacs végétalisés, la table 1 propose de se référer à la rue Louis Morard. <p>PROPOSITIONS :</p> <ul style="list-style-type: none"> Transformer 1 place sur 3 en bacs végétalisés.
Boulevard Brune	<ul style="list-style-type: none"> Végétaliser davantage Valoriser l'entrée dans Paris entre la porte de Châtillon et la porte d'Orléans en 	<p>CONSTATS :</p> <ul style="list-style-type: none"> La table 1 est favorable à ces propositions. La table 3 est favorable à la proposition d'aménagement du

	<p>réalisant un aménagement paysager</p> <ul style="list-style-type: none"> • Entretien la végétation, notamment les bacs à fleurs, sur le long terme • Aménager le pieds des arbres avec des grilles ou du remblaiement. 	<p>• pied des arbres.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les grilles ou le remblaiement autour des arbres peut être facteur de risques avec les crevasses génératrices de chutes.
Rue Lecuirot	<ul style="list-style-type: none"> • Retirer les pots en plastique. • Transformer les places de stationnement au niveau du passage piéton en jardinières de façon à le matérialiser davantage. 	<p>CONSTATS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La table 1 est favorable à ces propositions.
Rue de Châtillon	<ul style="list-style-type: none"> • Végétaliser sous forme de jardinière le large trottoir au croisement de la rue de Châtillon et de la rue des Plantes. La végétalisation de cet espace permettrait de créer une continuité entre le jardin Lionel Assouad et les cours d'immeuble donnant sur la rue des Plantes. • Planter des jardinières au niveau du mur n°10 de Châtillon avec des plantes grimpantes. 	<p>CONSTATS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La table 3 est favorable à la proposition de végétalisation sous forme de jardinières. <p>PROPOSITIONS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préférer la plantation d'arbres à l'implantation de jardinières.
Avenue Jean Moulin	<ul style="list-style-type: none"> • Végétaliser la rue pour apaiser. 	<p>CONSTATS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une personne indique que la végétalisation a davantage un effet sur le rafraichissement, plutôt que sur l'apaisement. <p>PROPOSITIONS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Végétaliser les parties qui le sont le moins, notamment celles qui sont proches des crèches. • Remplacer les places de stationnement par des jardinières et des plantes. • Harmoniser les pieds d'arbre. • Prolonger le tour et l'alignement des arbres entre eux, en prenant exemple sur la place Brancusi. • Végétaliser le large trottoir avec des bacs à fleur entre Friand

		et Alésia.
Rue Antoine Chantin	<ul style="list-style-type: none"> • Végétaliser les aménagements proches des « rue aux enfants » (les plantations doivent être des strates qui conservent la visibilité autour de l'école) ; • Alternier entre végétalisation et stationnement. 	CONSTATS : <ul style="list-style-type: none"> • La table 2 est favorable à ces propositions.
Rue Auguste Cain	<ul style="list-style-type: none"> • Végétaliser la rue Auguste Cain pour créer des continuités avec la Petite Ceinture en créant des jardins partagés comme ceux rue de Coulmiers. 	CONSTATS : <ul style="list-style-type: none"> • La table 2 est favorable à ces propositions. • La table 3 s'interroge sur la création d'un espace vert pour la crèche « Les Petits Printemps ». PROPOSITIONS : <ul style="list-style-type: none"> • Végétaliser l'espace à côté de la crèche ; au 56 avenue Jean Moulin : pour le moment il y a un espace bitumé qui n'est pas utilisé.

5.3 Thème n°3 : Mobilités douces

Localisation	Les Constats et Propositions déjà formulés (Marches, Rencontres Sur Les Marchés)	Constats et propositions en complément, formulés en atelier
Rue de Châtillon	<ul style="list-style-type: none"> • Ajouter des arceaux à vélos ; • Sécuriser les circulations des cyclistes ; • Rendre visible les pistes cyclables en 	CONSTATS : <ul style="list-style-type: none"> • Manque de visibilité cycliste en contre sens.

	améliorant les marquages au sol.	<p>PROPOSITIONS :</p> <ul style="list-style-type: none"> Rejoindre facilement les pistes cyclables rue Friand, en assurant la continuité au sol du carrefour.
Boulevard Brune	<ul style="list-style-type: none"> Peindre les pistes cyclables pour les rendre plus visible ; Sécuriser la piste cyclable par l'installation d'un terre-plein ; Éviter la forte promiscuité entre les cafés/restaurant et la piste cyclable du boulevard Brune ; Ajouter des dispositifs sonores aux feux pour sécuriser les traversées du boulevard Brune pour les personnes malvoyantes ; Repenser le fonctionnement du marché pour améliorer les parcours piétons les jours du marché. 	<p>CONSTATS :</p> <ul style="list-style-type: none"> La table 3 est favorable à l'ajout des de dispositifs sonores aux feux. <p>CONSTATS :</p> <ul style="list-style-type: none"> Attention à ne pas peindre l'ensemble du boulevard, en vert par exemple. Cette peinture risquerait de rendre le sol glissant.
Avenue Jean Moulin	<ul style="list-style-type: none"> Aménager une piste cyclable bidirectionnelle sur l'avenue Jean Moulin ; Sécuriser et délimiter les déplacements cyclables de l'avenue Jean Moulin ; Diminuer le nombre de sens interdits qui est à l'origine de la forte affluence de véhicules dans cette zone. 	<p>PROPOSITIONS :</p> <ul style="list-style-type: none"> Appliquer le plan vélo. Aménager la piste cyclable avec des séparateurs physiques. Sécuriser la partie Nord-Sud, par une délimitation physique au sol. Conserver les places de stationnement dédiées aux livraison et aux PMR. Réouvrir l'avenue du Général Leclerc, dans le sens de la sortie de Paris. Déplacer la piste cyclable du trottoir vers la chaussée entre Friand et Alésia.
Rue Didot	<ul style="list-style-type: none"> Ajouter une signalétique pour dissuader les deux roues motorisées de se garer sur les places de stationnement ; Dissuader les conducteurs de scooters de se garer sur les stationnements réservés 	<p>CONSTATS :</p> <ul style="list-style-type: none"> La table 2 est favorable à l'ajout de la signalétique pour dissuader les deux roues motorisées. La table 2 n'est pas favorable au changement de sens de la piste cyclable.

	<p>aux livraisons</p> <ul style="list-style-type: none"> • Changer le sens de la piste cyclable : Il serait plus approprié d'aménager la piste cyclable dans le sens Sud vers Nord, correspondant ainsi au sens actuel de circulation des véhicules automobiles ; • Fluidifier les circulations à l'intersection entre la rue Didot, le boulevard Brune et la rue des Mariniers ; • Faciliter les déplacements piétons en désencombrant les trottoirs de la rue Didot : Encourager les commerçants à respecter l'espace public pour une meilleure circulation des piétons et surtout des personnes âgées ; • Sécuriser les circulations des cyclistes rue Didot : il faudrait davantage pénaliser les conducteurs utilisant la piste cyclable ; • Installer des panneaux d'interdiction de stationnement pour les camions de livraison. • 	<p>PROPOSITIONS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer la cohérence du sens de la piste cyclable avec la rue des Plantes.
<p>Rue Cécile Furtado-Heine</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ajouter une signalétique spécifique pour encourager le stationnement des deux roues dans la rue pour désencombrer les trottoirs de la rue Didot ; • Ajouter une signalétique pour indiquer la présence de la piste cyclable ou trouver un moyen de faire ralentir les voitures à la sortie de la rue Cécile Furtado-Heine. • 	<p>CONSTATS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La table 2 est favorable à l'ensemble des propositions. • La table 2 est favorable à la suppression des poteaux superflus et des places de stationnement.
<p>Rue de l'Abbé</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Désencombrer au maximum les trottoirs 	<p>CONSTATS :</p>

<p>Carton</p>	<p>en : supprimant les poteaux superflus, en dégagant des espaces dédiés pour sortir les poubelles privées, supprimant, lorsque cela est possible, des places de stationnement et en agrandissant le trottoir.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Installer des ralentisseurs pour la sécurité des piétons • Aménager davantage de places pour stationner les voitures • Faciliter la sortie de l'école la Bruyère Sainte-Isabelle en élargissant les trottoirs devant l'école pour éviter aux enfants d'avoir à marcher sur la chaussée. • Aménager davantage de places pour stationner les voitures 	<ul style="list-style-type: none"> • La table 2 est favorable à l'ensemble des propositions. • La table 3 est favorable à l'ensemble des propositions, exceptées l'aménagement de davantage de places pour se stationner
<p>Rue Jacquier/ rue Louis Morard</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sécuriser la circulation des cyclistes rue Jacquier 	<p>PROPOSITIONS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Délimiter la piste cyclable par des séparateurs physiques.
<p>Rue Antoine Chantin</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sécuriser les traversées piétonnes devant l'école élémentaire Antoine Chantin en installant un feu par exemple et le passage donnant accès aux autres établissements scolaires. • Créer les traversées et accès nécessaires devant les écoles (crèche, maternelle et élémentaire) et les sécuriser. • Rendre accessible le trottoir rue Chantin (proche croisement rue des plantes) en déplaçant le poteau situé au milieu du trottoir qui gêne totalement la circulation des piétons et rend impossible le passage 	<p>CONSTATS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La table 3 est favorable à la sécurisation des traversées piétonnes. <p>PROPOSITIONS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduire les places de parking, en installant une seule file de stationnement, dont des "déposes minutes" • Profiter de l'augmentation de l'espace, dû à la réduction des places de parking, pour aménager une piste cyclable.

	des poussettes ou des PMR	
Pont de la Petite Ceinture/ Croisement entre la rue de Coulmiers et l'avenue Jean Moulin	<ul style="list-style-type: none"> • Sécuriser les traversées piétonnes en ajoutant un deuxième feu ou déplacer le premier vers la rue de Coulmiers. • 	PROPOSITIONS : <ul style="list-style-type: none"> • Ajouter des bacs autour des arbres.
Rue de Coulmiers	<ul style="list-style-type: none"> • Apaiser les circulations rue de Coulmiers en installant des ralentisseurs et prolonger la zone de rencontre. • Sécuriser les circulations aux intersections et signaler la présence d'autres mobilités en installant des croix de Saint André sur la moitié de la voie afin de réduire l'entrée pour les voitures et les obliger à ralentir ce qui permettrait d'engager les piétons de façon sécurisée et de leur donner la priorité. • Inverser voir totalement supprimer le stationnement voiture. • Supprimer le stationnement voiture et créer une réelle délimitation entre la piste cyclable et la chaussée. 	PROPOSITIONS : <ul style="list-style-type: none"> • Ne pas installer de croix Saint-André.

La table 1 a ajouté une ligne pour l'ensemble du quartier, avec la proposition suivante :

- Renforcer les marquages au sol des voies cyclables.

La table 3 à ajouter une ligne pour la rue des plantes, avec les propositions suivantes :

- Aménager des bandes cyclables.

5.4 Points à enjeux

Localisation	Les Constats et Propositions déjà formulés (Marchés, Rencontres Sur Les Marchés)	Constats et propositions en complément, formulés en atelier
Rue Delbet	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement rue aux écoles ; • Végétalisation de la rue pour en faire une « oasis verte » ; • Ajouter le mobilier urbain (bancs, arceaux à vélos.) pour faire de la rue un lieu de vie et plus seulement un espace traversant. 	<p>CONSTATS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La table 1 est fortement favorable à l'aménagement d'une oasis verte avec des arbres et de la végétation. • La table 1 est favorable à la création d'un lieu de vie rue Delbet. <p>PROPOSITIONS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Transformer la rue en place. • Aménager la rue de plain-pied (sans trottoir) pour les aires de jeux pour enfants. • Aménager des espaces de jeux pour enfants, en s'inspirant de la RAE Severo. Cette proposition est partagée par deux tables. • Aménager des tables et des chaises pour le lieu de vie et planter des arbres au-dessus de ces équipements. Ces équipements seraient propices aux parents pour les pique-niques. • Créer un lieu dédié aux oiseaux.
Placette angle des rues Didot et Jonquoy	<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser les placettes en installant des bancs ou des fontaines pour en faire de réelles placettes pour le quartier ; 	<p>CONSTATS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La table 1 est favorable aux aménagements indiqués.

	<ul style="list-style-type: none"> • Aménager des places de stationnement deux roues (motos et vélos) pour désencombrer les trottoirs de la rue Didot. 	<p>PROPOSITIONS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer la végétation.
Rue des Plantes	<ul style="list-style-type: none"> • Ajouter des marquages au sol signalant les cyclistes ; • Aménager une piste cyclable bidirectionnelle sécurisée et prendre en compte le rétrécissement de la chaussée au niveau de la rue de Châtillon ; • Élargir les trottoirs, pour faciliter les déplacements piétons pour les personnes âgées ou en situation de handicap rue des Plantes ; • Végétalisation et aménager la rue des Plantes. 	<p>CONSTATS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Problème structurel de vitesse de circulation et de nuisances sonores : feu rouge non respecté et effet d'accélération à l'approche des feux. <p>PROPOSITIONS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Autoriser le contre-sens cyclable de la rue Châtillon à la rue Louis Morard, afin d'assurer la continuité de la piste cyclable. • Compenser le problème structurel de vitesse de circulation par l'aménagement de ralentisseurs et de chicanes. • Ajouter une piste cyclable bidirectionnelle avec séparateurs physiques. • Planter des arbres en prenant exemple sur la rue d'Alésia et végétaliser. • Ajouter un feu de circulation au croisement de la rue des Plantes et rue Giordano Bruno pour casser la vitesse des voitures et permettre la traversée des piétons.

La table 1 a ajouté une proposition pour l'ensemble du quartier :

➤ Répartir les arceaux à vélo de manière plus homogène dans le quartier.

La table 1 a ajouté une proposition pour la place Alésia :

➤ Indiquer aux véhicules de secours, par une signalisation spécifique qu'ils peuvent emprunter l'avenue du Général Leclerc en sortie de Paris.

La table 1 a ajouté une proposition pour la Place Victor et Hélène Basch :

➤ Végétalisation la place et l'apaiser autant que possible.

La table 1 a ajouté une proposition pour la Porte d'Orléans :

➤ Signaler la présence du parking souterrain à Porte d'Orléans, afin d'inciter les automobilistes à y laisser leurs

voitures.

La table 2 a ajouté une proposition pour les squares, dont celui de Jean Moulin :

- Aménager une table de pique-nique.
- Aménager des tables de ping-pong, en prenant exemple sur le square Serment de Koufra.

La table 2 a ajouté une proposition pour le stade Jules Noël :

- Installer des tables de pique-nique

La table 2 a ajouté une proposition pour l'avenue Jean-Moulin :

- Développer une circulation vélo et voiture apaisée.
- Aménager des zones de rencontre au début de la rue, vers la rue la Friand et l'espace d'Alésia.

La table 3 a ajouté une proposition pour l'avenue Jean Moulin :

- Végétaliser et apaiser l'espace public.

SYNTHÈSE DE L'ATELIER

Pour ce deuxième atelier participatif de l'opération « Embellir votre quartier » il est important de souligner :

Synthèse thème 1 : Accessibilité et confort de l'espace

- **Réduire la vitesse des automobiles** par l'ajout de ralentisseurs, de radars, d'avertisseurs sonores sur les feux, etc.
- **Rendre accessible l'espace public pour les piétons et les PMR** par la rénovation des trottoirs et la séparation physique des voies cyclables et motorisées.

- **Améliorer du confort dans l'espace public** par la création de zones dédiées aux piétons et la végétalisation de l'espace public.

Synthèse thème 2 : végétalisation

- **Végétaliser l'ensemble de l'espace public**, notamment à proximité des écoles.
- **Assurer une continuité dans la végétalisation des arbres sur toute la longueur.**
- **Utiliser les places de stationnement pour végétaliser l'espace public.**

Synthèse thème 3 : mobilités douces

- **Développer un plan vélo pour assurer une cohérence globales de leur circulation.**
- **Délimiter les voies cyclables, piétonnes et motorisées de façon physique.**
- **Profiter de la suppression des places de stationnement pour favoriser les mobilités douces.**

Synthèse : des autres points à enjeux :

- **Aménager des espaces de rencontres** avec des jeux pour enfants, des bancs, des espaces végétaux, etc.
- **Favoriser la circulation des mobilités douces.**
- **Développer des aménagements pour réduire la vitesses des mobilités motorisées.**

PHOTOS

